



Programme des subventions humanitaires

Foire aux questions – Analyse sur les remises de rapports

Avril 2009

Q. Quand l'analyse est-elle effectuée ?

R. L'analyse est effectuée deux semaines avant les réunions d'octobre et d'avril du conseil d'administration de la Fondation.

Q. Quels types de subvention sont concernés ?

R. L'analyse concerne toutes les subventions approuvées (subventions de contrepartie, subventions pour volontaires, subventions de district simplifiées et subventions 3-H) ainsi que les subventions abandonnées qui ont reçu un paiement partiel ou total.

Q. Comment les pourcentages sont-ils calculés ?

R. Ils sont calculés en prenant en compte les subventions en cours au moment de l'analyse et ayant été versées partiellement ou en totalité.

Q. Quand les rapports sont-ils dus ?

R. Des rapports intermédiaires sont dus au moins tous les douze mois pendant la durée de l'action et un rapport final est dû dans les deux mois suivant la conclusion de l'action.

Q. Si mon district a un taux de conformité inférieur à 70 % après la première analyse, pouvons-nous demander de nouvelles subventions ?

R. Oui. Il est donc dans l'intérêt du district de maintenir un taux de conformité supérieur à 70 %. Les critères de conformité demeurent les mêmes : les clubs et les districts à jour dans leurs rapports respectifs peuvent continuer à participer au programme des subventions humanitaires.

Q. Le taux de conformité actuel de mon district est inférieur à 70 %. De combien de temps disposons-nous pour améliorer ce taux ?

R. Votre club doit remettre immédiatement à la Fondation des rapports acceptables (intermédiaires ou finals) pour toutes les subventions concernées afin qu'ils soient pris en compte dans la prochaine analyse. Veuillez prévoir suffisamment de temps pour que le rapport parvienne à la Fondation, soit étudié et au cas où des informations complémentaires vous soient demandées.

Q. L'action de mon club/district est en cours, comment pouvons-nous être à jour dans nos rapports ?

R. Un rapport intermédiaire peut être soumis à tout moment dans les 12 mois suivant le paiement de la subvention ou suivant le rapport précédent. Si votre action n'a peu ou pas progressé durant les 12 derniers mois, contacter votre coordinateur Subventions pour répondre aux exigences de la Fondation.

Q. J'ai discuté récemment des progrès de notre action à notre coordinateur Subventions et notre subvention est maintenant listée comme n'ayant pas fourni de rapport à temps. Pourquoi le coordinateur ne peut-il pas modifier le statut de notre subvention ?

R. Pour être conforme aux exigences de la Fondation en matière de rapports, vous devez utiliser uniquement les formulaires de rapports spécifiques à votre subvention disponibles sur <http://www.rotary.org/fr/>. Ces formulaires sont les seuls à pouvoir être utilisés pour les rapports intermédiaires et finals.

Q. Notre club/district est le parrain international d'une subvention de contrepartie ou 3-H. Pourquoi sommes-nous responsables de la remise des rapports ?

- R. Pour ces types de subventions, la responsabilité des rapports incombe à la fois aux parrains locaux et internationaux. Si vous ne parvenez pas à contacter votre partenaire, avisez votre coordinateur Subventions.
- Q. Pourquoi le retard dans la remise de rapports d'une subvention de contrepartie de mon club/district empêche-t-il la subvention de district simplifiée de mon club/district d'être approuvée ?**
- R. Depuis le 1^{er} juillet 2006, tout retard dans la remise de rapports concernant une subvention parrainée par un club ou un district bloque le traitement de tous les autres types de subvention de ce club ou district.
- Q. Nous avons remis notre partie du rapport. Pourquoi notre subvention est-elle toujours listée comme étant en retard ?**
- R. Le rapport doit être complet pour être accepté. Votre coordinateur Subventions informera les parrains si un complément d'information est nécessaire pour clore le dossier.
- Q. Mon club a plusieurs subventions en cours. Puis-je obtenir un rapport d'activité ?**
- R. Les responsables de district peuvent en faire la demande à leur coordinateur Subventions à la Fondation.
- Q. Où puis-je obtenir le détail de la décision des administrateurs concernant l'analyse sur la remise de rapports ?**
- R. Le détail de la décision se trouve dans le *Code of Policies* de la Fondation Rotary, article 9.101.5.2.

Les Rotariens de langue anglaise des USA ou du Canada peuvent contacter le Centre d'appel de la Fondation au 1-866-9ROTARY du lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 00 (heure du siège) ou par e-mail contact.center@rotary.org.

Une liste des coordinateurs Subventions humanitaires est disponible sur <http://www.rotary.org/fr/>.